



Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

L'acheteur :

GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX

152, quai de Bacalan

CS 41320

33082 BORDEAUX CEDEX

**Cahier des Clauses Techniques Particulières numéro : 26F02
établi en application du Code de la commande publique et du CCAG Fournitures
courantes et services, relatif à :**

**ACQUISITION DE DEUX CHARGEUSES NEUVES, ARTICULÉES COMPACTES
SUR PNEUS**



SOMMAIRE

Article 1 – Objet du marché	3
Article 2 – Étendue des prestations.....	3
Article 3 – Caractéristiques techniques	3
Article 4 – Livraison des chargeuses.....	4
Article 5 – Documents et matériel à fournir lors de la livraison	5
Article 6 – Contrôles et essais	5
Article 7 – Formation	6
Article 8 – Reprise de l'ancienne chargeuse et service après-vente	6
Annexes.....	7

Article 1 – Objet du marché

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) a pour objet la fourniture, la livraison et la mise en service de deux chargeuses neuves, articulées compactes sur pneus, destinées aux sections Entretien des sites de Bassens et du Verdon-sur-Mer. Le marché comprend également la fourniture des accessoires associés ainsi que la formation du personnel à l'utilisation des équipements.

La chargeuse affectée au site de Bassens remplacera l'actuelle chargeuse Caterpillar 906H2. Les deux machines seront notamment utilisées pour le nettoyage des terre-pleins, des bords à quai et des hangars de stockage, ainsi que pour les opérations de chargement, de déchargement et de manutention réalisées au moyen du godet ou des fourches.

Le titulaire fournira deux chargeuses neuves, strictement identiques, dotées des mêmes accessoires et dispositifs de sécurité, conformément aux normes en vigueur et aux prescriptions du présent CCTP.

Article 2 – Étendue des prestations

En complément de l'acquisition des chargeuses, objet du marché, les prestations comprennent :

- La livraison d'une chargeuse sur le site de Bassens et l'autre sur le site du Verdon ;
- Les essais, les épreuves réglementaires et les vérifications de mise en service par un organisme habilité lorsque cela est requis ;
- La fourniture des certificats de conformité réglementaires ;
- La fourniture des outillages spéciaux qui s'avèreraient nécessaires ;
- La fourniture des documents constructeur : documentation technique, de conduite, d'entretien et de maintenance ;
- La fourniture d'un godet multifonction 4 en 1, d'un porte-fourches et de deux fourches pour chacune des deux chargeuses ;
- La formation du personnel à l'utilisation, à l'entretien courant et à la maintenance de premier niveau ;
- La remise d'une offre de reprise de l'ancienne chargeuse Caterpillar 906H2.

Le descriptif technique des chargeuses est défini à l'article 3 du présent CCTP.

Article 3 – Caractéristiques techniques

L'acquisition des chargeuses permettra aux agents du GPMB d'assurer le nettoyage des terre-pleins, des quais et des hangars de Bassens et du Verdon sur Mer, ainsi que le chargement et la manutention de matériaux au godet ou aux fourches. Elles devront circuler sur des surfaces en enrobé, pavés Napoléon et béton, pouvant présenter des déformations importantes.

- Les chargeuses proposées devront être neuves exclusivement et respecter au **minimum** les spécifications techniques suivantes, détaillées dans le cadre de mémoire technique :

- Puissance moteur minimale : 54 kW ;
- Couple moteur : 255 Nm
- Motorisation diesel / GNR conforme à la norme Stage V ou équivalent, avec filtre à particules ;
- Quatre roues motrices sur ponts portiques ;
- Transmission hydrostatique ou équivalent adapté à l'usage intensif ;
- Direction articulée avec un angle d'articulation de 38° ;
- Freinage de service et de stationnement : impératif ;
- Circuit hydraulique de travail : débit de 55 l/min à 250 bars ;
- Trois fonctions hydrauliques compatibles avec le godet 4 en 1 et l'attache rapide ;
- Cinématique de levage en Z ou équivalent ;
- Vitesse : 20 km/h ;
- Cabine fermée, pressurisée, climatisée, chauffée et équipée d'un dispositif de dégivrage ainsi que d'une filtration renforcée adaptée aux poussières portuaires, de type HEPA H13 ou équivalent ;
- Cabine équipée ROPS et FOPS conformes aux normes ISO 3471 et ISO 3449 niveau II, ou équivalent garantissant un niveau de protection minima identique ;
- Gyrophare, alarme sonore de marche arrière, phares de travail avant et arrière, rétroviseurs, essuie-glaces avant et arrière et extincteur ;

- Phares de travail avant et arrière
- Caméra de recul avec retour en cabine
- Coupe-batterie
- Niveau sonore au poste de conduite : 82 dB(A) maximum, valeur à préciser par le candidat ;
- Attache rapide hydraulique commandée depuis la cabine ;

- Chaque chargeuse devra être livrée avec un godet multifonction 4 en 1 d'une capacité minimale de 1 m³ équipé de contre-lame boulonnée réversible ou dispositif équivalent, une lame d'usure et une contre-lame boulonnée, un porte-fourches compatible avec l'attache rapide hydraulique et deux fourches d'une longueur minimale de 1 200 mm.

- Longueur du bras de levage : 2,10 m
- Hauteur de levage : 4,00 m
- hauteur de déversement : 2,40 m
- Force de cavage : 54 kN
- charge de basculement en braquage : 3 800 kg
- Capacité de levage à vide, hors accessoires : 60 kN / 6 120 kg ;

1. Entretien et maintenance :

L'accessibilité des organes d'entretien courant sera détaillée par le candidat ;

La chargeuse disposera d'un graissage centralisé ou de points de graissage regroupés et facilement accessibles ;

Le candidat précisera le système télématique ou de suivi de maintenance proposé.

2. Environnement et conditions d'utilisation :

Le matériel devra être adapté à un environnement portuaire difficile, fortement exposé aux poussières et à des matériaux abrasifs ou lourds. Les surfaces rencontrées sont constituées approximativement de 65 % d'enrobé, 25 % de pavés Napoléon et 10 % de béton.

Les matériaux susceptibles d'être manipulés comprennent notamment :

- charbon ;
- engrais tassé et phosphate ;
- tourteaux de soja, maïs et céréales ;
- minerai de fer, ferraille et fonte ;
- graviers, quartz, granulats et alumine ;
- déchets d'écorces, bois et assimilés ;
- pneus broyés ;
- sable ;
- verre pilé ;
- terre.
- Les matériaux peuvent présenter une densité comprise approximativement entre 0,2 et 1,9.
- Le candidat ne pourra se prévaloir d'un manque d'information sur ces contraintes.

Les pneumatiques devront être adaptés à l'environnement portuaire et aux matériaux abrasifs.

3. Exigences :

La consultation porte exclusivement sur des chargeuses neuves. Les matériels d'occasion, reconditionnés, de démonstration ou remis à neuf sont exclus.

Les chargeuses et leurs accessoires devront respecter les normes et réglementations françaises et européennes applicables à la date de signature du marché, notamment en matière de sécurité, de stabilité, de bruit, d'émissions et de conformité CE.

Le candidat renseignera dans le cadre de mémoire technique les émissions de CO, NOx, PM et HC, les matériaux écologiques employés, les innovations favorisant la protection de l'environnement, le taux de recyclabilité, la compatibilité avec les carburants alternatifs et les mesures de limitation des nuisances.

Article 4 – Modalités de livraison :

Trois semaines avant la livraison des chargeuses, le titulaire devra :

- Avoir convenu d'une date de livraison avec le GPMB ;

- Avoir pris connaissance des contraintes de livraison et d'accès propres aux sites de Bassens et du Verdon-sur-mer ;

Transmettre au contact désigné par le GPMB son planning détaillé de livraison, de mise en service, de contrôles et de formation.

Lors de la livraison, le titulaire prendra, en relation avec l'acheteur, toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du personnel et limiter l'impact sur l'exploitation portuaire.

Les chargeuses seront livrées aux lieux suivants :

N°1 - Site de Bassens
GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX
Zone portuaire de BASSENS
Service Entretien
Quai Alfred de VIAL – ENTRÉE 5
33530 BASSENS
Voir Annexe 2 – Plan d'accès Bassens
Contact : Samir Elmagroud - 06.64.49.92.51
N°2 - Site du Verdon-sur-Mer
GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX
Zone portuaire du VERDON-SUR-MER
route du Môle
33123 LE VERDON sur MER
Voir Annexe 3 – Plan d'accès Le Verdon sur Mer
Contact : David Tejero - 06.29.62.71.44

Article 5 – Documents et matériel à fournir lors de la livraison

Le titulaire sera tenu de fournir à la livraison, en deux exemplaires papier et un exemplaire numérique, toute la documentation technique en français nécessaire au fonctionnement, à la conduite et à l'entretien des deux chargeuses. Elles seront complétées des documents et matériels suivants :

Documentation
Manuel d'utilisation
Manuel technique
Livret d'entretien
Catalogue ou éclaté des pièces de rechange
Certificat de conformité CE
Certificat de garantie
Rapports de vérification et de mise en service
Plans et schémas hydrauliques, électriques et pneumatiques avec nomenclature
Matériel attendu
Deux jeux de clés par chargeuse
Outillage spécial nécessaire
Badges, télécommandes et accessoires nécessaires au fonctionnement
Anneaux de remorquage, d'arrimage et d'élingage

Le titulaire s'engage également à fournir les éventuels rectificatifs sans frais supplémentaires.

En cas de retard dans la remise des éléments listés ci-dessus, le titulaire encourt une retenue comme spécifiée à l'article 8.1 du CCAP.

Article 6 – Contrôles et essais

La mise en service et le contrôle du bon fonctionnement des chargeuses sont à la charge du titulaire. Les chargeuses et leurs accessoires seront testés lors de la livraison en présence d'un représentant du GPMB.

Les tests réalisés sont destinés à vérifier les points suivants :

- La stabilité ;
- Le fonctionnement des organes de sécurité ;

- Les commandes, organes de signalisation et avertisseurs sonores ou lumineux ;
- Le comportement mécanique : vibrations, bruits et fuites ;
- Le fonctionnement du godet 4 en 1, de l'attache rapide hydraulique et des fourches ;
- Les performances de levage, de chargement, de déchargement et de déplacement sur les surfaces du site.

Article 7 – Formation :

Dans les quinze (15) jours suivant la livraison des deux chargeuses, le titulaire assurera la formation du personnel chargé de les utiliser. Modalités, contenu et objectifs de la formation à l'utilisation des chargeuses :

La formation se déroulera sur deux sites du GPMB situés en zone portuaire de Bassens, Quai Alfred de Vial, Entrée 5, 33530 BASSENS, pour l'une et Zone portuaire du Verdon sur Mer, pour l'autre. Elle est détaillée dans l'offre du titulaire et sera dispensée à un maximum de vingt (20) agents du GPMB. Les dates précises seront convenues entre le chef du Pôle Exploitation et le titulaire du marché.

Une présentation avec démonstration des chargeuses et de leurs équipements :

- Une présentation du poste de conduite ;
- Une présentation des organes externes, des dispositifs de sécurité et des points d'entretien ;
- Une prise en main assistée par le formateur pour chaque participant ;
- Les techniques de conduite, de chargement, de déchargement, de réglage et de nettoyage ;
- Les préconisations d'entretien courant ;
- Les préconisations de maintenance de premier niveau.

À l'issue de la formation, les participants devront être capables d'utiliser les chargeuses de manière autonome et sécurisée et d'effectuer les opérations d'entretien courant et de maintenance de premier niveau.

À l'issue de la formation, un support reprenant les points abordés sera remis à chaque participant.

Si les objectifs de la formation ne sont pas atteints, le titulaire organisera une nouvelle session à ses frais, selon les ajustements convenus avec le GPMB.

Article 8 – Reprise de l'ancienne chargeuse et service après-vente

Les soumissionnaires devront présenter une offre de reprise de l'ancienne chargeuse Caterpillar 906H2, utilisée par la section Entretien. La reprise est formulée dans l'état, après visite éventuelle du matériel par le candidat.

Le GPMB se réserve le droit d'accepter ou de refuser cette offre de reprise, sans incidence sur la régularité de l'offre principale.

Service après-vente :

Le candidat précisera son organisation de service après-vente, les coordonnées du point de contact, le délai de réponse à une demande de diagnostic, le délai de planification d'une intervention sur les sites de Bassens ou du Verdon-sur-Mer et la disponibilité des pièces détachées.

- En cas d'immobilisation dépassant le délai indiqué à l'annexe de l'acte d'engagement, le candidat précisera les conditions de mise à disposition d'une chargeuse ou d'un équipement de caractéristiques équivalentes.

Annexes

Annexe 2 - Plan d'accès de Bassens

Annexe 3 - Plan d'accès du Verdon